

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize, le trente et un du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Olloux, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

**Présents :** CHANDEZON Jean, BASSET Edwige, COZ Martine, MARC CHANDEZE Philippe, MONTALVERNE Jean Louis, SAVIGNAT Pierre, SERVIER Gilles

**Absente :** : DABERT Marie France

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Philippe MARC CHANDEZE est nommé secrétaire de séance.

### **1. Examen et vote des comptes administratifs 2012**

Le détail des comptes administratifs, est le suivant :

**Compte principal :**

En fonctionnement un excédent de :	80 647.65 euros
En investissement un déficit de :	29 105.28 euros
<b>Soit un excédent global de :</b>	<b>51 542. 37 euros</b>

**Restes à réaliser :**  
**En dépenses : 10 027 euros**  
**En recettes : 63 378 euros**

**Compte annexe de l'eau :**

En fonctionnement un excédent de :	6 395.12 euros
En investissement un excédent de :	11 618.28 euros
<b>Soit un excédent global de :</b>	<b>18 013.40 euros</b>

**Pas de restes à réaliser**

**Compte annexe de l'assainissement :**

En fonctionnement un excédent de :	7 178.68 euros
En investissement un excédent de :	368.51 euros
<b>Soit un excédent global de :</b>	<b>7 547.19 euros</b>

**Restes à réaliser :**  
**En dépenses : 2 907 euros**

**Compte annexe du CCAS :**

En fonctionnement un excédent de :	1 756.15 euros
Pas de budget d'investissement :	
<b>Soit un excédent global de :</b>	<b>1 756.15 euros</b>

**Après en avoir délibéré, et Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote qui s'est déroulé sous la présidence de Jean CHANDEZON, adjoint au maire, les comptes administratifs de l'exercice 2012 sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal.**

### **2. Arrêt du Plan Local d'urbanisme**

Le Maire présente le dossier d'arrêt du PLU, tel qu'établi par le bureau d'urbanisme BAUTIER RANOUX. Il rappelle :

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2013**

1. Que le bilan de la concertation a été analysé et discuté lors du dernier conseil municipal de novembre 2012,
2. Que le PADD a été débattu en conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2012 et fait l'objet de complément en novembre 2012, pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la réglementation sur le GRENELLE 2 de l'Environnement.
3. Qu'il a été nécessaire pour tenir les quotas en termes d'habitat, c'est-à-dire en nombre de logements et en termes de zones constructibles imposés par le SCOT du Grand Clermont, de réduire les emprises prévues au POS existant et de renoncer à certaines demandes émanant de propriétaires fonciers,
4. Que l'objectif démographique de la commune a été fixé à 400 habitants pour 2028, ce qui permet de prendre en compte les limites de notre ressource en eau et la remise en marché des logements vacants encore nombreux sur la commune.

Enfin, l'arrêt du PLU ouvre une large phase d'enquête qui commence par l'avis des personnes et organismes associées, avec notamment :

- L'avis de l'autorité environnementale qui peut demander des études complémentaires... !)
- L'avis de la commission de consommation des espaces agricoles qui peut s'opposer à certaines extensions)
- L'avis du Grand Clermont (qui veille au respect des objectifs et des contraintes contenues dans le Document d'Orientations Générales ou D.O.G.)
- Le Préfet et Les différentes administrations
- Les chambres consulaires
- Les différentes collectivités intéressées (communes limitrophes, Com Com Les Cheires, Parc des VOLCANS etc.)

Cette phase d'enquête se poursuivra avec une enquête publique dont le commissaire enquêteur est choisis par Le Président du Tribunal d'Instance.

Le Plan Local d'Urbanisme pourrait donc être approuvé au mieux au mois de juillet prochain ou à l'automne, si des compléments étaient demandés par les services de l'Etat.

Le conseil municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité de :

- Tirer le bilan de la concertation avec les habitants et propriétaires
- Arrêter le Plan local d'Urbanisme et le mettre à l'enquête.

### **3. Travaux de la Charreyrade : avenant et planning**

Sur le plan technique :

Les travaux engagés sur le secteur de la CROZE / La CHARREYRADE sont en cours :

- la tranche ferme qui concerne la partie amont (rue sous les jardins, impasse de la Croze, impasse de la Forge et carrefour du chemin d'Odon et du chemin du Verger) est terminée depuis le mercredi 28 novembre à l'exception de la rue de la Font du Tri (différée en raison de travaux de réseaux secs à réaliser par l'entreprise VIGILEC PAULY au préalable)
- La tranche conditionnelle concernant la voirie et le traitement paysager de la Place de la CHARREYRADE a été arrêtée pendant la saison hivernale, les travaux devraient probablement être engagés fin février ou début mars 2013, selon les intempéries.
- Un accord est intervenu avec l'entreprise pour prendre en compte :

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2013**

\* d'une part, les travaux d'enfouissements des réseaux secs. L'entreprise VIGILEC PAULY n'ayant fait parvenir le plan définitif de ces réseaux qu'au mois d'octobre, cela ne permettait, pas de les intégrer au marché dont la consultation avait eu lieu en juillet !

\* d'autre part, au lieu des réparations ponctuelles initialement prévues, il faut désormais poser des conduites neuves. Le Maire rappelle qu'après examen précis des films caméra, le bureau EGIS a préconisé cet automne ce changement de canalisation.

Le travail réalisé avec l'architecte de l'opération et l'entreprise, a consisté à rechercher le maximum d'économies en réalisant des fouilles communes pour les différents réseaux.

### Sur le plan financier :

Le montant hors taxes des travaux engagés à ce jour pour les 2 tranches s'élève à 88906.20 € (soit 106 331.82 TTC) auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 5 985 € (7 158.06 TTC) ce qui fait un montant total de travaux de 113.489.88€ TTC. Sur ce montant, la commune a obtenu :

- Une subvention de l'Etat au titre de la DETR de 23 524€
- Une subvention du conseil général au titre du FIC « voirie » de 39 854 €
- Le FCTVA qui sera remboursé à la commune pour 17 570.50 €

Soit un total de subventions et aides de 80 948.50 € (71% de la dépense totale TTC)

A ce stade, l'autofinancement de la commune serait donc de 32 541.38 € (sans les réseaux !)

Par ailleurs, la commune a reçu du conseil général un arrêté de subvention pour l'enfouissement du réseau France télécom d'un montant de 1 681 € représentant 30% de la dépense chiffrée par France Telecom à 5 602.40TTC (TVA non récupérable).

L'opération projetée au budget primitif 2012 avait fait l'objet d'une inscription budgétaire fixée à 163 852 €, ce qui laisse une certaine marge pour prendre en charge les travaux supplémentaires sur les réseaux décrits plus haut, à savoir 163 852€ (113 489.88 + 5 602.40) soit une « marge » de 44 900,72€.

Les travaux sont aujourd'hui chiffrés à 25 199 € HT pour les réseaux complémentaires d'assainissement et en cours de chiffrage exact pour les réseaux secs.

## **4- Réorganisation du secrétariat de mairie**

Début décembre, Christelle VALLAUD a informé le maire qu'elle avait trouvé un poste de comptable à plein temps à la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier et qu'elle quitterait donc la mairie d'OLLOIX à la fin du mois de février 2013.

Un appel de candidatures a donc été lancé par l'intermédiaire du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) pour trouver un adjoint administratif (si possible de 1<sup>ère</sup> classe) à raison de 28 heures par semaine, pour remplacer Christelle VALLAUD.

Dans le même temps, le maire a réuni les maires des 3 autres communes de même taille de la Communauté de Communes Les CHEIRES pour voir si une solution mutualisée ne pouvait pas être envisagée et progressivement mise en place. Les situations des 4 communes concernées sont cependant assez semblables, et une solution mutualisée présenterait plusieurs avantages :

- En termes de sécurité, la mutualisation permet de disposer d'une secrétaire, en cas de maladie / maternité / absences diverses

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2013**

- En termes de compétences, la diversité des tâches à remplir nécessitant un large panel de compétences (budgétaires / marchés publics / comptable / urbanisme...) et des qualités très variées !
- En termes d'économies d'échelle, voire d'économie financière certaines tâches pouvant être allégées du fait de leur répétition.

Le recrutement en cours s'inscrit donc dans cette perspective.. et devrait être mise en place très prochainement.

La solution envisagée, validée par le directeur du centre de gestion, s'appuie sur l'embauche de l'actuelle secrétaire de mairie d'une commune voisine sur la base de 15 heures par semaine au titre d'attaché stagiaire et sur l'embauche d'une adjointe administrative de 2° classe sur la base de 10 à 14 heures par semaine. Ces deux emplois étant partagés avec la commune voisine (respectivement pour 20 heures d'attaché et 10 à 14 heures d'adjointe administrative.

Cette solution doit toutefois être validée très prochainement par le conseil municipal de la commune voisine, afin de devenir opérationnelle d'ici le 1° mars prochain.

Dans l'attente l'adjointe administrative sera embauchée à 28 heures dès maintenant afin d'assurer un certain tuilage avec notre secrétaire actuelle.

Le conseil municipal approuve ce dispositif et délibère :

- pour supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
- Pour créer un poste d'attaché stagiaire de 15 heures par semaine
- Pour créer un poste d'adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 10 à 14 heures par semaine ou 28 heures en l'absence de décision positive de la commune voisine.

Dans l'attente, nous souhaitons à Christelle VALLAUD, la réussite dans sa nouvelle vie professionnelle, en étant sûr qu'elle restera très attachée à la commune d'OLLOIX.

### **5- A adhésion de nouvelles communes à l'EPF**

Monsieur le Maire expose :

- La communauté de communes du **PAYS DE CAYRES PRADELLES** (département de la Haute-Loire), composée des communes de Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haon, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Paul-de-Tartas, Seneujols et Vielprat, par délibération en date du 19 septembre 2012,

- Le **SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON**, composé des communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et des communes de Laps et Vic le Comte, par délibération du 9 octobre 2012,

ont demandé leur adhésion à l'Établissement public foncier.

Le conseil municipal dans son unanimité après délibération accepte ces adhésions à l'Epf Smaf.

### **6- Protection sociale des agents territoriaux en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident**

Un décret voté fin 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales sur le financement de la protection sociale de leurs agents a été précisé par la circulaire du 25 mai 2012. Il existe donc pour la collectivité dont les agents n'adhéraient pas au préalable à ce type de contrat, deux formules qui consistent en la labellisation et la convention de participation.

Plusieurs mutuelles ont contacté la commune afin de proposer des contrats, et notamment la Mutuelle Nationale Territoriale, afin de proposer aux agents d'adhérer à un contrat « maintient de

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2013**

salaire en cas d'arrêt maladie ou accident du travail », avec prélèvement à hauteur de 1.34% du salaire brut, sous conditions d'une participation minimum par l'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 , dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie prévoyance maintien de salaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle forfaitaire par agent en fonction de son temps de travail, de son ancienneté dans la collectivité, de sa situation professionnelle, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

### **7- Questions diverses**

#### **Rendu du diagnostic accessibilité**

Le Maire informe le conseil de l'étude réalisée par la communauté de communes au titre du plan d'accessibilité des équipements et espaces publics. Cette étude met en évidence les différents points d'amélioration à apporter, mais propose souvent des solutions inadaptées à notre village .

Le rendu concernant les bâtiments publics est prévu d'ici la fin du mois de février prochain.